

Le tutorat

L'intérêt du tutorat en entreprise

Le tutorat constitue à la fois un outil de management pour l'entreprise, une mission pédagogique pour le tuteur et une méthode d'apprentissage efficace pour l'apprenant.

En s'inscrivant dans une logique de validation et de développement des compétences, le tutorat est un outil majeur pour l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines.

Le bénéficiaire du tutorat

Le tutorat en entreprise peut s'adresser à différentes catégories de salariés :

1. le nouveau collaborateur au cours de la période d'intégration,
2. le salarié en mobilité interne
3. Le salarié en contrat d'apprentissage
4. Le salarié en contrat de professionnalisation
5. Les salariés en formation (professionnalisation par exemple)

Le tuteur

Le tuteur est désigné par l'employeur, sur la base du volontariat, parmi les salariés qualifiés de l'entreprise, en tenant compte de leur emploi et de leur niveau de qualification.

Les missions du tuteur

Le tuteur a pour mission l'accueil et l'intégration du nouvel embauché dans l'entreprise. Il peut aussi favoriser la mobilité interne des salariés déjà en activité. Il doit être capable de transmettre son savoir-faire, d'évaluer la progression du salarié qu'il accompagne.

Dans le cas de formation en alternance (apprentissage ou professionnalisation), le tuteur entretient des relations avec l'organisme de formation pour que les enseignements théoriques et pratiques soient coordonnés.

En général, le tuteur n'est pas dégagé de ses obligations professionnelles. Son activité tutorale pourra lui servir à terme dans son évolution de carrière dans la mesure où il fait preuve de compétences managériales.

Pour que le tutorat en entreprise soit le plus efficace, il doit répondre à plusieurs conditions.

- Le tutorat demande de consacrer un minimum de temps auprès de l'apprenant qui souvent n'est pas opérationnel immédiatement. Il faut donc avoir envie de le prendre en charge et de le guider dans l'entreprise.
- Le tuteur doit également avoir une bonne connaissance de l'entreprise et y être bien intégré. Confier une mission de tutorat à une personne qui vient à peine de prendre ses fonctions dans l'entreprise n'est donc pas souhaitable, car le tuteur est amené à répondre aux questions du tuteuré et à lui exposer le fonctionnement de la société.
- Enfin, il faut que le tuteur ait une réelle volonté de communiquer, de transmettre ses connaissances. Il doit donc avoir un certain sens de la pédagogie.

Ainsi, le tutorat ne s'improvise pas. Pour que cette mission soit menée à bien et que le retour sur investissement soit positif pour les deux parties, une formation à cette fonction est conseillée. Nombre d'organismes publics, para publics ou privés proposent des formations au tutorat (avec certification des compétences).

Pour plus d'information

DFC - Délégation formation & compétences

163 bis avenue de Clichy
CS 10040
75813 PARIS CEDEX 17
Tél : 01 55 65 66 00

BIOP

Bourse de commerce
2 rue de Viarmes
75040 PARIS Cedex 01
Tél. : 01 55 65 64 05
Fax : 01 55 65 64 84
<http://www.biop.ccip.fr>